



Commission fédérale de coordination  
pour la sécurité au travail CFST

<b>Description succincte</b> <b>Solution du groupe d'entreprise</b>	<b>Établi par:</b>	<b>Marcel Schwab, fenaco</b>
	<b>Date:</b>	<b>12.03.2019</b>
	<b>Révision:</b>	<b>08-2019</b>

<b>Désignation de la solution du groupe d'entreprise</b>	<b>Organisme responsable</b>
Solution du groupe d'entreprise du secteur agricole BGLAW (Solution G05)	Organisme responsable solution du groupe d'entreprise du secteur agricole BGLAW Erlachstrasse 5, 3001 Berne

<b>Groupes économiques</b> <b>Groupes d'assurance</b>		<b>Branche entreprises</b>	<b>Association membres</b>	<b>Participants à la SGE</b>
13D Ateliers de réparation pour véhicules routiers, machines agricoles et engins de chantier	Nombre d'entreprises ≥ 100			17
32F Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques	Nombre d'entreprises 20 – 99			97
35I Boucheries, usines de boucherie-charcuterie; entreprises qui récupèrent les produits secondaires d'abattoirs, entreprises d'abattoirs	Nombre d'entreprises 0 - 19			127
35N Entreprises de l'industrie alimentaire	Nombre total d'entreprises			241
49A Entreprises de transport routier	Nombre d'employés (les places à 100% comptées)			12'529
52A Entreprises commerciales et entrepôts				
52T Production de boissons, commerce de boissons				
60F Bureaux				
<b>Adresse de contact</b> Bureau de coordination Solution du groupe d'entreprise du secteur agricole BGLAW Erlachstrasse 5, 3001 Bern	Tél. 058 434 01 36 Fax 058 434 01 37 E-Mail info@bglaw.ch	<b>Approbation CFST</b> Octobre 2000 révisé 2019	<b>Organe d'exécution responsable</b> Inspections du travail cantonales	

<b>Bureau de médiation et de contact MSST</b>
Bureau de coordination solution du groupe d'entreprise du secteur agricole BGLAW Erlachstrasse 5, 3001 Bern

### Concept de la solution du groupe d'entreprise

<b>Principe directeur – intention – philosophie</b>	Promouvoir la sécurité au travail et la protection de la santé dans tous les groupes économiques.
---	---

<b>Objectifs</b>	<b>À court terme (2015)</b>	<b>À moyen terme (2020)</b>	<b>À long terme (2025)</b>
<b>Réduction des jours d'absence</b>	Réduction des jours d'absence à 1.00 jours/coll./année	Réduction des jours d'absence à 0.95 jours/coll./année	Réduction des jours d'absence à 0.90 jours/coll./année
<b>Réduction des accidents par 1000 collaborateurs</b>	à 75/1000 employés à plein temps	à 70/1000 employés à plein temps	à 65/1000 employés à plein temps



Commission fédérale de coordination  
pour la sécurité au travail CFST

Organisation de sécurité	<b>Supérieurs hiérarchiques</b> Être responsable Définir et réaliser des buts. Contrôle des retombées	<b>Services de sécurité (CoSec et chargé de sécurité)</b> Conseils à la direction et aux collaborateurs/trices	<b>Collaborateurs/trices</b> Comportement en accord avec les normes de sécurité
Formation, information, instruction	<b>Groupe cible</b> Cours de base CoSec Cours de perfectionnement CoSec-CP Congrès chargés de sécurité Secouristes	<b>Durée</b> 1 jour 1 jour  1 jour 1 jour cours de base 1 jour cours de répétition	<b>Par</b> Bureau de coordination Chargé de sécurité et tiers  Bureau de coordination notfall Training Schweiz
Règles de sécurité, normes de sécurité	Pour réaliser les règles de sécurité dans l'entreprise, différentes notices et check-lists sont à votre disposition dans le manuel de la sécurité au travail. Les moyens de travail sont entretenus systématiquement et que des moyens de travail sûrs ne sont achetés. Lors du choix de l'équipement de protection individuelle, seulement de l'EPI testé selon EN n'est utilisé.		
Détermination des dangers, évaluation des risques Risques les plus importants  Résumé de l'analyse grossière des risques	Les déterminations des dangers sont effectuées par les chargés de sécurité du pool MSST. Les dangers sont retenus par écrit dans un rapport sécurité au travail. Si besoin est, on fait appel à d'autres MSST du pool MSST (médecins de travail, hygiénistes de travail). Les analyses des risques de l'année 2000 ont complètement été révisées en 2018. Les évaluations des risques sont vérifiées et mises à jour tous les 3 ans par les spécialistes du pool MSST. La prochaine vérification aura lieu en 2022.		
Planification des mesures, réalisation	La planification des mesures résulte des rapports sécurité au travail. À cette occasion la mise en danger, le but de protection et les mesures sont énumérés dans la planification des mesures par les chargés de sécurité selon le point de vue technique, organisateur, personnel. L'entreprise est responsable de la priorisation et de la réalisation. Après la vérification des analyses des risques par le pool MSST, d'autres mesures sont éventuellement nécessaires.		
Planification du cas d'urgence	La solution du groupe d'entreprise met en œuvre d'une manière conséquente la recommandation selon art. 36 OLT3 et forme des secouristes. La formation de l'organisation d'urgence dans l'entreprise est donnée dans le cours de répétition pour coordinateurs/trices de sécurité. Des autocontrôles annuels de protection contre l'incendie sont organisés.		
Collaboration	Les partenaires sociaux sont impliqués. Lors d'évaluations des risques les collaborateurs/trices sont représentés/es par un membre de la commission du personnel. Les collaborateurs/trices sont périodiquement interrogés/es à l'aide d'un questionnaire concernant les conditions de travail en rapport avec la sécurité au travail et la protection de la santé.		
Protection de la santé	Le bureau de coordination informe périodiquement concernant la protection de la santé. Chez des femmes enceintes et qui allaitent la place de travail est jugée à l'aide d'une check-list. Par une formation initiale l'attention des jeunes est attirée sur les dangers et les risques dans l'entreprise.		
Contrôle, audit	Par l'auto-déclaration annuelle et l'audit pour petites entreprises, les entreprises affiliées sont contrôlées. Depuis 2018 des critères obligatoires sont définis.		
Autres aspects particuliers ou sujets non soumis au contrôle	Informations mensuelles via newsletter et par le site web <a href="http://www.bglaw.ch">www.bglaw.ch</a> Le manuel (version 4.1 2015), les check-lists et les analyses des risques sont disponibles pour tous les membres dans l'EXTRANET du site web BGLAW. À partir de 2019 une application BGLAW est disponible.		